



## AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée, Marie-Hélène Bastien, greffière de la municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or :

QUE lors de sa séance ordinaire tenue le 16 avril 2025, le conseil de la MRC de La Vallée-de-l'Or a procédé à l'adoption du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) # 375-03-25 relatif à l'application de la nouvelle définition d'un abri sommaire ;

QUE le Règlement de contrôle intérimaire (RCI) # 375-03-25 relatif à l'application de la nouvelle définition d'un abri sommaire est entré en vigueur le 12 juin 2025, soit le jour de la signification de l'avis du ministre des Affaires municipales selon lequel celui-ci respecte les orientations gouvernementales en matière d'aménagement.

Une copie du règlement est disponible pour consultation au 42, place Hammond, Val-d'Or, durant les heures normales de bureau.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ à VAL-D'OR, ce 17<sup>e</sup> jour du mois de juin DEUX MILLE VINGT-CINQ (2025).

*Original signé*

Me Marie-Hélène Bastien  
Greffière